

DOCUMENTS DE TRAVAIL

N°94

Février 2005



Alban GOGUEL d'ALLONDANS

L'ETAT SOCIAL EN CRISE ET LA MODIFICATION DE LA REGULATION DE LA PROTECTION VIEILLESSE

THE CRISIS OF SOCIAL STATE AND THE CHANGE OF THE OLD AGE PROTECTION REGULATION

Alban GOGUEL d'ALLONDANS

Résumé : Le ratio public/privé dans la fourniture de prestations sociales évolue aujourd'hui en raison de la mutation radicale de l'environnement international et des structures sociales. L'argument décisif est de nature économique. Il est dicté par la nécessité de limiter les coûts sociaux et fiscaux sur la compétitivité des entreprises. En pratique, la remise sur le marché de prestations sociales permet de construire une offre différenciée de services et de prestations. Les clients de la protection sociale ont alors la possibilité de construire plus facilement, à condition d'en avoir les moyens financiers, un ensemble individualisé et non plus dépersonnalisé de prestations sociales. Concomitamment à cette logique de déconstruction des prestations sociales impersonnelles, s'amplifient les pratiques intergénérationnelles du don. Ces évolutions interdépendantes, à l'œuvre dans le tissu social, ne sont ni incompatibles ni paradoxales.

Abstract: The ratio public/private supply of social services evolves because of the radical mutation of the international environment and of social structures. The main argument is economic: it is necessary to limit the impact of social and fiscal costs on the enterprise competitiveness. In the facts, the reintroduction into the market of several social services is the cause of a deep services differentiation. Social protection consumers can have access (if it is financially possible) to a large scale of individual (and not collective) social services. At the same time, intergenerational practices of giving compensate the destruction of the system of collective social services. These interactive tendencies, introduced into the social system, are not incompatible nor paradoxical.

L'ETAT SOCIAL EN CRISE ET LA MODIFICATION DE LA REGULATION DE LA PROTECTION VIEILLESSE

"Il n'y a jamais entre passé, même passé lointain, et temps présent, de rupture totale, de discontinuité absolue ou, si l'on préfère, de non-contamination."

Fernand BRAUDEL

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. Le repositionnement de l'Etat-providence dans le cadre des stratégies de marchandisation/démarchandisation des prestations	5
2. Le mouvement de balancier entre le don et les dispositifs sociaux impersonnels	7
3. La renégociation de la division du travail entre les acteurs sociaux contraint au renouvellement des analyses	11
CONCLUSION	14
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	15

INTRODUCTION

A grands traits esquissés, dans les sociétés dites traditionnelles, de type agraire ou précapitalistes, la famille assurait le plus souvent l'essentiel de la production domestique. Dans cette structure sociale, et contrairement aux échanges marchands contemporains anonymes, les échanges impliquaient une forte personnalisation. Mais au cours d'un long cheminement historique la famille a perdu progressivement sa position économique centrale au sein de la société, position désormais investie par *l'Etat-providence*. L'avènement du salariat a contribué à occulter ses fonctions économiques classiques lesquelles, sans être détruites pour autant, se poursuivent aujourd'hui même sous des formes renouvelées.

Les systèmes d'échange que sont le marché et l'Etat ont libéré l'individu moderne d'une grande partie de ses obligations *privées*, réduisant d'autant la production domestique faite d'une gamme limitée de biens et de services s'échangeant au quotidien dans un périmètre géographiquement très restreint et entre personnes de même connaissance, ou presque. Par son travail, situé hors champ des rapports privés – là est toute la différence –, l'individu remplit ses obligations au regard de la société en échange d'un salaire. L'économie est transféré hors de la famille, dans la vie publique par l'instauration du marché privé et public envahissant le champ social, lieu d'échanges multiples et impersonnels.

Le développement de l'Etat, et la libéralisation des rapports sociaux introduite par le marché, fait qu'il organise et distribue au nom de la *solidarité* entre les membres de la société, solidarité dépassant le cadre restreint de celle induite par les *réseaux primaires*, (sphère privée et de proximité). Par conséquent, une proportion croissante de biens et de services circulants passent par l'Etat (sphère publique), et vont donc opposer désormais deux univers. Ce mode de circulation étatique remplacerait dans les sociétés modernes les formes traditionnelles de l'échange qui ne subsisteraient qu'à titre résiduel. Ainsi, la solidarité prend la forme de la redistribution étatique, laquelle s'exprime dans ses rôles et fonctions différenciées de transferts monétaires, que la protection sociale met en œuvre sous forme de prestations individuelles.

Cette conception répond à une logique de *démarchandisation* qui est repérable à une double condition : lorsqu'un service est obtenu *comme un dû* (par exemple les prestations en nature et en espèces, maladie et chômage) et lorsqu'une personne (en l'occurrence l'assuré social) conserve dans le même temps ses moyens d'existence sans dépendre du marché pour les obtenir (la protection sociale y pourvoit). L'individu bénéficiaire se trouve affranchi de la dépendance vis-à-vis du marché, ce qui a pour conséquence d'établir une *solidarité globale* en faveur de l'Etat-providence. Dans la mesure où tous en profitent, tous en sont dépendants. Le revers de la médaille, est qu'il continue à se définir comme le seul régulateur de la vie sociale, particularité typiquement française. Pourtant son *universalisme uniformisant* est aujourd'hui de plus en plus récusé. (**Bruno JOBERT, 2002**)

Le concept de la *démarchandisation* fait référence au degré auquel les individus, ou leurs familles, peuvent maintenir un niveau de vie socialement acceptable en dehors d'une participation temporaire au marché pour cause de maladie, de chômage, de charges de famille ou de retraite. A considérer en surplomb *l'histoire de la politique sociale*, tous les conflits depuis leur origine, tournent essentiellement autour de la *question du niveau acceptable d'autonomie des individus vis-à-vis du marché*, c'est-à-dire autour de la question de l'étendue et de la qualité des droits sociaux reconnus. Selon cette problématique développée par le sociologue **Gosta ESPING-ANDERSEN (1999)**, l'Etat et le marché sont interrogés en permanence, d'où la part respective de financement privé et public des prestations sociales selon des modalités institutionnelles qui varient dans le temps et qui structurent l'offre et la demande de couverture sociale. La division de la protection sociale entre *le public et le privé* fournit, selon l'auteur, le *contexte structurel de la démarchandisation*.

Le ratio public/privé dans la fourniture de prestations évolue surtout à une époque de mutation radicale de l'environnement international et des structures sociales. L'argument décisif est de nature économique. Il est dicté par la nécessité de limiter les coûts sociaux et fiscaux sur la compétitivité des entreprises. Cette analyse conduit à la thèse selon laquelle la globalisation mène nécessairement à une réduction massive de la protection sociale, de la *privatisation progressive de la Sécurité sociale sur fond de lutte internationale pour la compétitivité*. A côté de cette explication structurelle, il faut aussi faire place à une *théorie du déplacement des intérêts des acteurs consécutif* à l'instauration d'un nouveau régime économique international libéral. (**François-Xavier MERRIEN, 2002**) Désormais le social doit se lire à travers *l'horizontalité de l'espace*. A l'heure de la globalisation, l'étroitesse du monde physique où se jouent les événements permettra peut-être de développer une *conscience sociale de la planète*. (**Marc AUGÉ, 2002**) Hypothèse.

1. Le repositionnement de l'Etat-providence dans le cadre des stratégies de marchandisation/démarchandisation des prestations

Pour mesurer l'étendue variable de cette notion de démarchandisation évoluant dans ce nouveau contexte, il suffit de se référer à la problématique des retraites. Simplement, les contrats de pension individuels comme ceux fournis par l'assurance-vie ou les fonds de pension existants en France, relèvent d'un individualisme strict du marché (marchandisation intégrale dans un actionnariat mondialisé). A l'opposé, les pensions des régimes légaux obligatoires de retraite se situent dans un cadre démarchandisé, c'est-à-dire socialisé.

Actuellement, par retour de balancier, une stratégie de *remarchandisation* est à l'œuvre sous l'impulsion du néolibéralisme. En pratique, la remise sur le marché de prestations sociales permet de construire une offre différenciée de services et de prestations. Les *clients* de la protection sociale – et non plus seulement les *assujettis*, le vocabulaire a toute son importance – au lieu d'être contraints d'accepter les standards uniformes de l'Etat-providence, ont la possibilité de construire plus facilement, à condition d'en avoir les moyens financiers, un ensemble individualisé et non plus dépersonnalisé de prestations sociales. En l'occurrence, l'offre se fait *sur mesure*, et les prestations sont en rapport avec l'effort financier personnel consenti. Si la privatisation est une stratégie visant à restreindre la charge financière pesant sur l'Etat, le revers de la médaille est que celle-ci engendre davantage d'inégalités en raison des niveaux différenciés de solvabilité des souscripteurs, de leurs besoins réels, et de leur volonté de fixer l'étendue de leur garantie.

La production étant devenue la finalité première de la société, la généralisation du rapport marchand et de l'Etat comme forme originale de circulation des biens et des services à l'intérieur de celle-ci, a libéré les relations sociales elles-mêmes (et dans sa version ultime, c'est l'utopie d'une société sans relations, devenue abstraite, sans *colère idéologique*), encore faut-il spécifier et proportionner leur champ d'action respectif. Dans la mesure où le marché libère les individus en libérant la circulation des choses (le prix est seulement lié à celles-ci, devenues marchandises) ; par contre, l'Etat, démocratique et social, prend la relève du marché dans le domaine des services. Il revendique cette part importante des échanges non prise en compte par le marché, tout en les transformant à son tour en rapports de type marchand.

L'Etat libère le domaine des services rendus en le fondant sur la rupture entre ses agents producteurs de services et ceux qu'il dénomme, en les catégorisant sur les plans administratifs et juridiques, et de façon non gratuite car il s'agit là de d'une philosophie de l'assuré social : d'assujettis, d'administrés, d'usagers, de bénéficiaires (car captifs), et rarement de clients (qui supposerait une liberté de choix). Ainsi, tous les services qui ne peuvent être dispensés par le marché, tendent à être pris en charge par l'Etat, lequel prend dans ces conditions la relève du marché défaillant, lequel n'a pour toute vocation que d'associer l'intérêt et l'utilité aux relations marchandes. Ces transferts s'effectuent au nom des principes de l'égalité et de l'universalité, et sont mis en œuvre au nom des solidarités instituées, mais aussi au nom d'un désir de libération des liens sociaux obligatoires. (*François de SINGLY, 2003*).

Mais cette logique en expansion se met à douter d'elle-même depuis la fin des *Trente glorieuses*, et avec l'apparition des premières difficultés financières de la protection sociale. L'interrogation sur ce retournement fait que des économistes souhaitent laisser au marché et à la famille (pour qu'elle s'investisse davantage sur les conséquences de la vieillesse – mais également de la maladie et de la cellule famille dans les rapports d'aide aux ascendants dépendants – qui, pour l'essentiel encore, incombent au marché et à L'Etat), le soin de pourvoir au désengagement partiel de l'Etat, fut-il nommé *providence*.

En application de cette nouvelle orientation, la prise en charge privée de la retraite passe en partie par l'épargne individuelle des agents, constituant ainsi et de façon fractionnelle et personnalisée leur future pension de retraite (surcomplémentaire, c'est-à-dire se situant à un troisième niveau se situant au-delà des régimes légaux obligatoires et complémentaires). Toutefois, une limite à cette évolution : il est hors propos de considérer que la solidarité familiale au moyen des transferts intergénérationnels montant et descendants, puisse concurrencer le système des retraites. Avec la crise de l'Etat-providence, et la nécessité de se conformer aux principes de l'austérité budgétaire, les transferts privés ont pour finalité d'adoucir les arbitrages *douloureux* d'un Etat qui doit enrayer l'envol des prélèvements sociaux sous la contrainte européenne, et les sujétions de la concurrence internationale.

A côté des stratégies de marchandisation/démarchandisation qui repositionnent les actions sociales de l'Etat-providence dans un contexte de transformation sociale des institutions, l'époque actuelle est à une relative déconstruction des *prestations sociales impersonnelles* avec l'extension des pratiques intergénérationnelles du don. Ces évolutions interdépendantes à l'œuvre dans le tissu social, ne sont ni incompatibles ni paradoxales.

2. Le mouvement de balancier entre le don et les dispositifs sociaux impersonnels

En partant d'une vision anthropologique du *don*, celui-ci apparaît comme *quelque chose de plus* que la chose donnée, il s'analyse comme un acte à partir duquel il est possible d'explorer *son devenir autre* comme dans le cadre matériel et symbolique des transferts patrimoniaux intrafamiliaux. La filiation de cette conception du don est à rattacher au désir chrétien de *se transformer en donnant*.¹

De cette analyse, il ressort qu'en aucun cas il faut prendre le don pour un cadeau. La notion de *don gratuit* procède d'un malentendu. Le fait dans toute sa brutalité est qu'il n'y aurait sans doute jamais eu un seul don au monde si on prenait dans son sens littéral la *condition de gratuité*. Si le don prétendument désintéressé est à ranger dans la catégorie de la fiction poétique, c'est sans doute dommage pour la beauté du geste. La réalité prosaïque est que par le don, chacun s'engage dans un *cycle ouvert* par l'*obligation de donner et de rendre à son tour*, pour que s'instaure un *cycle d'échanges perpétuel*, soit entre les générations (transferts *inter-générationnels*), soit au sein d'une même génération (transferts *intra-générationnels*). "*Il ne peut pas y avoir de don gratuit et les principales institutions sont fondées sur des engagements permanents qui lient les personnes prises dans la circulation des dons*". (**Mary DOUGLAS, 2004**)

La *théorie du don* est une *réflexion sur la solidarité*, poursuit l'auteur dans sa vision d'anthropologue, d'où son implication dans le débat contemporain sur les prestations sociales. Pourquoi transposer cette problématique? En considérant les effets d'une marchandisation croissante des rapports sociaux (suite à l'intériorisation du modèle économique libéral dans les subjectivités) dans le développement de la société postindustrielle, il est banal de constater que le libéralisme est fondé sur un *concept très appauvri de la personne en tant qu'individu théoriquement libre*, et qu'il ignore la *dimension de l'être en société*. D'où son incompréhension manifeste de l'importance des normes collectives sur les conduites individuelles et les pratiques sociales. Un fait d'évidence.

C'est la raison pour laquelle le système du don est complémentaire à l'économie de marché puisqu'il existe partout où celle-ci est absente, ou presque. En rééquilibrage nécessaire le concept d'économie du don intervient (mais pas toujours de façon suffisante et généralisable) car il se réfère à des systèmes complexes de relations qui sont à la fois *symboliques* (transmission de valeurs), *interpersonnelle* (transferts familiaux intergénérationnels) et *économiques* (patrimoniales).

¹ Selon la philosophe **Hannah ARENDT**, "*L'amour du prochain est l'attitude face à l'autre née de la charité*". Cela suppose un renoncement à soi-même qui trouve son moyen d'expression dans le comportement quotidien face au monde. (**Hannah ARENDT, réédition en 2000**)

Ce faisant, le don compense précisément ce qui fait défaut au système de protection sociale, si élaboré soit-il, c'est-à-dire sa moindre capacité à impliquer les personnes (assurées sociales) dans des relations mutuelles. C'est ce qui explique que la société est redevable envers sa population d'obligations qui ne sauraient se réduire au seul versement impersonnel de prestations en nature et en espèces. Un manque est à combler, et c'est ce qui réduit en cendres l'idée par trop sommaire de la *gratuité du don*. Cependant, pour **Hannah ARENDT**, l'Etat-providence moderne dans son mode de fonctionnement doit récuser de tels principes.² Si la finalité de la protection sociale est de prémunir ses bénéficiaires contre les risques sociaux, par contre, les *sentiments du prestataire* n'ont pas lieu d'être. La meilleure forme institutionnelle du rapport social, telle que le philosophe l'envisageait, serait une *transaction comptable* dénuée de toute relation subjective interindividuelle. Le rôle de l'Etat providence est de libérer, pour une part seulement, les individus des relations de dépendance interpersonnelles. A l'inverse, c'est par l'importance des liens de dépendance impersonnelle par la médiation d'institutions (la protection sociale, notamment) et de la redistribution (au sens large), que l'émancipation et la différenciation des bénéficiaires de ces prestations deviennent possibles. Seuls des liens impersonnels permettent de desserrer les liens de dépendance personnelle. Néanmoins ce désengagement n'est pas sans conséquences.

Dans sa généralité, cette conception définit un des principes fondamentaux de tout Etat-providence *laïque*, version *social-démocrate* : secourir sans compassion. La thèse soutenue par **Hannah ARENDT** est que l'Etat moderne doit aider financièrement les assurés dont il a la charge en les prémunissant contre les risques et les aléas existentiels tout en les laissant libres de gérer leur vie privée comme bon leur semble. Cette conception trouve une filiation contemporaine avec le juriste et politiste **Bruce ACKERMAN** qui place l'individu au centre du dispositif de protection sociale, en le responsabilisant et en sécurisant sa trajectoire sociale individuelle. Mais en contrepartie, il est en position de forte dépendance à l'égard de l'aide financière de l'Etat.

Cet aspect de la question n'est certes pas indifférent. De la même manière que dans la logique libérale froide et abstraite (en théorie du moins), toute forme *d'aide émotionnelle* est récusée, en minimisant tous les aspects subjectifs de la dépendance à l'égard de l'Etat-providence (mieux dénommé *Etat-social*, selon la terminologie employée par **Robert CASTEL**), en éliminant la part d'interaction humaine du face-à-face. Et comme le fait remarquer avec humour **Richard SENNETT (2003)** " *Le don n'est plus un don personnel, ce sont les ordinateurs du Trésor qu'il faut remercier*". Dont acte.

En bref, l'élimination de la dimension compassionnelle des prestations sociales fait que celles-ci deviennent impersonnelles, abstraites dans leur soumission à des critères objectifs d'obtention. Il suffit en général de remplir des conditions d'âge et de revenu pour en bénéficier. Les éléments humains de jugement et de réponse au *besoin* ne sont pas pris en considération. La notion de besoin (le besoin est essentiellement de nature économique) en fait une abstraction, un chiffre, une donnée évaluée abstraitement et de façon quasi anonyme, plutôt que dans la cadre d'une *relation humaine négociable*.

² Comme le fait justement remarquer le sociologue **Richard SENNETT**, la philosophe **Hannah ARENDT** n'a pas bien appréhendé la nature de la quête et de la transformation de soi exposées par **AUGUSTIN**. Dans son exposé, elle s'est contentée de n'envisager que la *prestation* et la *compassion* tout en refusant d'accorder une quelconque importance à la pratique de la *charité* au nom de la pitié. Etonnant pour un esprit de cette envergure, à moins de considérer qu'il s'agisse là tout à la fois d'une biographie voilée et une réponse à son bon maître **Martin HEIDEGGER**. (**Richard SENNETT, 2003**)

Cette conception fonctionnelle de la protection sociale heurte en raison de la vision pessimiste de la condition humaine qu'elle véhicule. Ainsi pour **Marcel MAUSS**, en conclusion de son *Essai sur le don*, publié en 1950, entre autres considérations, l'Etat-providence doit à l'individu autre chose qu'une simple rémunération monétaire de ses contributions par son travail. A l'opposé, *l'échange* lie les gens par une forme de retour, symbolique ou matériel, sans pour autant, sous sa forme asymétrique, égaliser les ressources. L'anthropologue entend briser la règle capitaliste qui veut qu'on ne donne en retour aux individus que ce qu'ils méritent. D'où l'étroitesse de l'échange qui ne se limite qu'à une stricte équivalence. La solidarité est également interprétée en termes d'échanges selon une définition renouvelée et adaptée des thèses maussiennes où *donner, recevoir et rendre* sont indissociablement imbriqués dans un *fonctionnement de la dette*, laquelle circule entre générations successives pour entretenir un circuit d'échanges, toujours ouvert. *C'est l'infinité de la dette.*

Cette problématique résurgente (et objectivement inattendue) prend une importance difficilement imaginable avant les effets sociaux de la crise de croissance économique. Elle alimente le débat actuel sur *l'équité entre les générations* et les nouvelles formes de solidarité à promouvoir. L'étape d'officialisation a été vite franchie dans les faits, et ces formes d'intégration réductrices de conflits latents sont, cette fois, examinées dans leur relation de *subsidiarité* avec les systèmes de protection sociale et les politiques sociales. Dans les rapports complexes entre l'Etat et les familles, la sphère du privé et celle du public redéfinissent constamment leurs frontières.

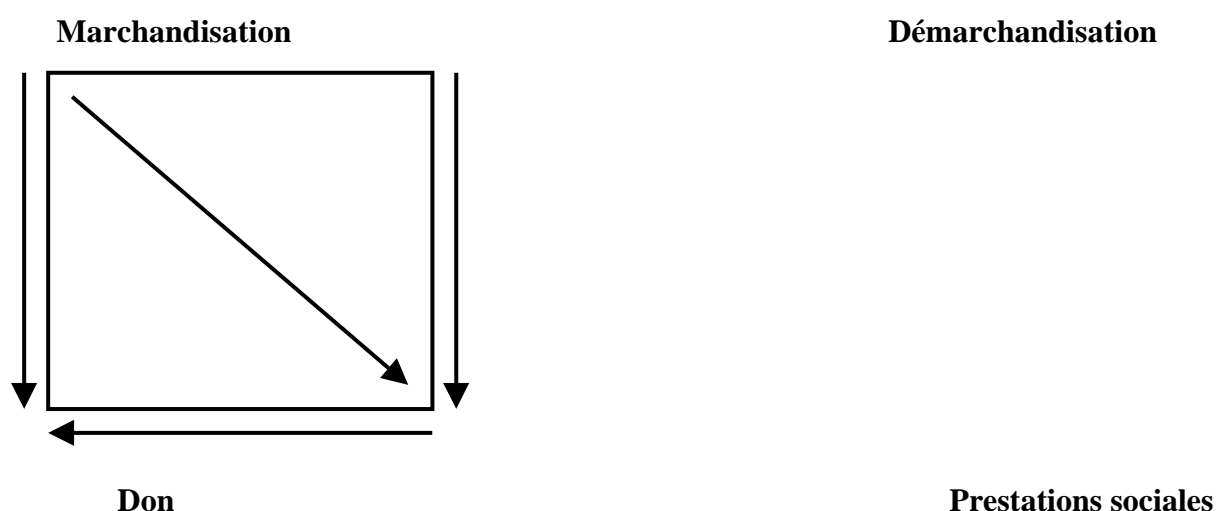
A l'inverse, **Hannah ARENDT** défend l'idée d'un *espace public libéré du moi*, car elle soutient que la psyché humaine est à l'origine de *désordres collectifs*. (**Richard SENNETT, 2003**) Dans son *Essai sur la révolution*, elle fait valoir que la politique moderne se trouverait parasitée par la psychologie : ce qui compte réellement, c'est une solidarité entre inconnus n'impliquant *ni soi ni Dieu* par la recherche de dispositifs sociaux impersonnels. Raisonner de la sorte, c'est répondre à une question de nature sociale en interférant sur une autre de nature métaphysique. Pour toutes ces raisons, les réformateurs de la protection sociale ont imaginé – sans exception – des prestations dissociées de tout *sentiment compassionnel*. Mais l'envers de cette stratégie a été de déconnecter le bénéficiaire de prestations (revenu minimum d'insertion, aide sociale, etc.) du reste de la société en l'isolant. Bref, en soulageant un problème aigu, un autre a été créé.

En retour de balancier, aujourd'hui, la réforme de l'Etat-providence consiste à diminuer ses propres responsabilités en limitant les garanties permanentes ou fixes de certains risques sociaux pour les remplacer par des aides temporaires. L'exemple le plus patent est celui de la réduction progressive de l'indemnisation du chômage. Par conséquent, une prestation sociale *courte* si elle réduit la responsabilité de l'Etat, elle rejette sur l'individu le soin de gérer son destin. Cette tendance contemporaine s'affermi dans les sociétés postindustrielles.

La *désinstitutionnalisation de la protection sociale* est le signe révélateur d'un changement plus ample à l'œuvre dans la société. Elle se manifeste par une remise en cause de la *rigidité* des institutions dans le domaine du travail comme dans celui de la vie politique. Cela au nom d'une conviction dominante selon laquelle les bureaucraties rigides qui ont œuvré dans le sens d'un nivellement institutionnel, se révèlent incapables de satisfaire les besoins sociaux, sinon à transformer ses *bénéficiaires passifs* en *dépendants*, en *assistés* (ce qui symbolise moins l'inclusion sociale que le parasitisme). Et comme le souligne le sociologue américain **Richard SENNETT (2003)**, le "*grand dilemme bureaucratique des sociaux-démocrates qui ont créé l'Etat-providence a été d'assurer l'autonomie dans la dépendance*". L'écueil est que dans ces conditions, les individus se transforment en *bénéficiaires passifs des prestations sociales*, en en faisant selon une expression synthétique et imagée, de *simples spectateurs de leurs besoins*.

Les fondateurs de l'Etat-providence, étape par étape, se sont convaincus qu'il appartenait à l'institution de définir *de quoi* ses clients avaient besoin, sans se soucier de l'autonomie individuelle de ceux qu'elle servait. Dans la pratique, les institutions sociales ont commis l'erreur de nier aux assurés (et non pas de clients ici, ce qui impliquerait une tout autre philosophie) fussent compétents pour prendre part aux conditions mêmes de leur dépendance. Cela pour leur bien supposé à moins qu'il ne s'agisse tout simplement une manifestation, parmi d'autres, du contrôle social omniprésent. Or, cette évolution historique s'achève, et c'est pourquoi les notions de *marchandisation* et de son contraire la *démarchandisation* précédemment abordées occupent le devant de la scène sociale. Il en va de même du *don* qui, quoi qu'on en dise n'a jamais été absent des rapports sociaux en complétant des *prestations sociales par trop abstraites et égalitaires*. Souvent, sa vocation a été de les améliorer ou de remédier à des insuffisances, avant de voir sa promotion ouvertement reconnue comme aujourd'hui en raison de son rôle social grandissant. Par conséquent, la démarchandisation et le don se complètent en interagissant, l'un prenant le relais de l'autre. Ce sont là des signes révélateurs de modifications des régulations sociales et de changements dans la distribution des rôles sociaux. Ces évolutions accompagnent, à une époque de mutations radicales, des structures sociales et de globalisation des échanges économiques.

Croquis : Schéma organisateur de la complémentarité : don/marchandisation



Le commentaire du circuit quadripolaire matérialise les relations sociales suivantes.

Face à l'émergence de nouvelles demandes sociales, des acteurs également nouveaux s'emploient à y répondre, ce qui crée des modes d'organisation spécifiques, facteurs de transformations sociales. En se plaçant dans une perspective macro sociale, les initiatives s'inscrivent dans trois types de scénarios. Ainsi, par gradation :

1) Dans le cadre d'une économie néolibérale prépondérante, ces initiatives s'analysent comme des palliatifs compensateurs et indispensables du désengagement progressif de l'Etat-providence en matière de protection sociale. (*phase de marchandisation des prestations concomitant à la désinstitutionnalisation de la protection sociale*)

2) Dans le cadre d'une économie où l'intervention étatique demeure encore relativement forte, ces initiatives deviennent un complément aux politiques sociales traditionnelles, sans cependant que ces dernières présentent de substantielles transformations, et donc de remises en causes radicales. (*phase de démarchandisation qui restreint d'autant l'apport du privé dit surcomplémentaire*)

3) Enfin, dans le cadre d'une économie et d'une société qui se redéfinissent en profondeur, ces initiatives portées par les acteurs sociaux, contribuent au maintien d'une société solidaire avec toutefois un fort potentiel de renouvellement des rapports entre *l'économique* et le *social*.³ (*problématique du 'welfare mix' avec notamment la résurgence du don dans ses formes les plus variées dans leur adaptation aux situations familiales et personnelles des individus*)

3. La renégociation de la division du travail entre les acteurs sociaux contraint au renouvellement des analyses

Selon cette interprétation, la crise des régulations en mal d'adaptation, libère un espace inédit pour l'innovation sociale dans la zone où le social et l'économique se superposent. En conclusion provisoire, il devient alors possible de redéfinir non seulement le rapport entre ces deux réalités, mais également leur contenu, ce qui engage manifestement sur la voie d'un modèle social autre, d'où une impression fâcheuse de *brouillage des logiques* sociales à l'œuvre actuellement.

L'édification de *l'Etat social* au cours des années 1950 (avec la mise en place des mécanismes de redistribution), et 1960 (les interventions sociales sont globales et visent à intégrer les individus par des actions sur leur cadre et mode de vie sur des bases égalitaires et unificatrices), apparaît comme la marque d'une *alliance féconde* entre politique économique et politique sociale dans les pays industrialisés à économie de marché de type interventionniste.

L'idée dominante est que la politique sociale est le complément nécessaire de la politique économique. Mais le monétarisme a condamné les théories de **John Maynard KEYNES**. Dans un contexte renouvelé par la globalisation, sa théorie générale a fait l'objet de nombreuses critiques. Pourtant elle a su trouver des solutions qui ont répondu aux problèmes de leur époque. Il appartient aux économistes d'aujourd'hui d'en trouver d'autres. Ainsi le voudrait la logique du changement de paradigme dont les contours ont encore du mal à être perçus en raison de leur immersion à la croisée des difficultés. L'heure actuelle en est aux *prudentes indéisions* en l'absence de certitudes sur le sens à donner aux réformes. L'avenir n'a pas encore décanté de directions lisibles. Donc un entre-deux incertain qui fait la part belle aux controverses amorties dans la mouvance des événements sociaux.

³ La portée de ces initiatives peut prendre des significations assez différentes selon la trajectoire dominante de chacun des modèles nationaux de développement. Aujourd'hui, il n'y a plus de modèle de référence unique.

Les vicissitudes économiques et politiques de la fin des années 1970, ont tout modifié. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on en mesure toutes les conséquences non conjoncturelles (contrairement à l'époque où elles ont eu lieu), mais structurelles (avec un recul suffisant). Les pays libéraux du monde industrialisé sont alors confrontés à des problèmes insurmontables dus à la conjonction de la montée du chômage et de l'inflation (en principe jugulée), de problèmes liés à la productivité dans un cadre mondialisé, à des conflits de travail, et d'une réaction *contre* l'Etat protecteur, c'est-à-dire la résistance importante, du point de vue politique, à la fiscalité qui alimente les programmes de protection sociale.

L'expression *Etat protecteur* (approximation française de *welfare State*) désigne l'ensemble des activités civiles de biens et de services, de réglementation, et de versement de revenus de transfert qui sont exercés par la puissance publique en vue soit d'augmenter le bien-être de la collectivité nationale, soit de modifier la répartition de ce bien-être au sein de la population. Leur développement était au départ conçu comme l'accompagnement naturel de la croissance économique et de ses effets démographiques mais, avec la *vague néolibérale*, les facteurs sociaux sont désormais traités comme des *résidus* dans l'exploitation des niveaux des prix, des salaires et de l'emploi. Retournement manifeste de tendance.

C'est surtout à partir des années 1980 que débute réellement l'interrogation sur la dimension financière de la protection sociale, en termes de charges supportables par l'économie, et de capacité pour l'Etat d'assumer son rôle en tenant ses engagements. Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer quantitativement la charge sociale que l'économie est à même de supporter, et partant de trouver les moyens adéquats pour la financer sans trop peser sur les charges des entreprises.

A l'étape suivante, le questionnement devient qualitatif avec la volonté déclarée d'employer avec efficacité les budgets sociaux au regard des objectifs poursuivis – comment faire mieux avec moins –, c'est-à-dire en ne compromettant pas les équilibres de la redistribution entre les différentes classes d'âge et à l'intérieur de chacune d'elles. Compromis difficile. Et ce n'est pas un hasard si le débat a, dès avant les années 1990, mis en valeur l'opposition doctrinale égalité/équité. Elle a trouvé son terrain d'élection en développant un argumentaire qui a investi les techniques et les instruments de la protection sociale.

Enfin, la réflexion actuelle tente de développer une *culture de responsabilité* susceptible de ne pas précipiter le système de protection sociale dans une *spirale de développement indéfini*. D'après la thèse soutenue par **A. H. HALSEY (1980)**, '*les pays industrialisés traversent une phase de renégociation de la division du travail entre les institutions et les individus, qui constitue une nouvelle période de transition pour les sociétés industrielles*'. Les rapports inédits entre économie, politique et société, traduisent à la fois l'épuisement d'un modèle et la fin d'un cadre *d'intelligence du monde*. C'est pourquoi, le renouvellement des analyses s'impose. La société apparaît désormais moins lisible, donc plus difficile à décrypter. Il s'ensuit une dégradation de la capacité de réguler financièrement et socialement le système de protection sociale.

Une des grandes fonctions de la représentation politique consiste à produire de la *lisibilité*. Mais aujourd'hui, cette production légitime de lisibilité commune aux sciences sociales et à la politique est en panne en raison d'un grave *déficit conceptuel*.⁴ Les sociétés industrielles occidentales avancées trouvaient leurs racines historiques dans un ordre social où le rôle du gouvernement se limitait au minimum. Le niveau de protection sociale était dominé par la relation entre les organisations fondamentales de la famille et de la communauté, et les organisations commerciales de la production industrielle. La transition à laquelle se réfère l'auteur précité est celle de la réorganisation de la division du travail (au sens large), telle que l'a définie **Emile DURKHEIM** dans *De la Division du travail social* (réédition de **1996**). Sa fonction est d'intégrer le corps social afin d'en assurer l'unité. Conçue de la sorte, elle est la source principale de la solidarité sociale.

Pour apprécier la portée de cette notion, il faut considérer que dans la société industrielle s'édifiant, la division institutionnelle du travail pouvait valablement être représentée par un triangle composé de la famille, de l'économie et de l'Etat. Dans ce modèle, les familles élèvent les enfants, les hommes travaillent, et les femmes restent au foyer. Autrement dit, l'économie produit, la famille consomme, et l'Etat redistribue. Mais avec la montée en puissance de l'Etat-providence, il se produit alors une interférence dans les échanges entre la famille et l'économie. Dans cette nouvelle configuration, l'Etat prélève l'impôt et en utilise le montant à des fins redistributives. En usant d'un critère quantitatif sommaire mais commode, plus les interférences sont poussées et complexes, plus l'Etat-providence est développé.

La finalité de l'Etat-providence moderne est de permettre aux individus de concilier le plus harmonieusement possible leur vie professionnelle et leur vie familiale, de rendre compatible le fait d'avoir des enfants et un travail. Cette volonté politique justifie le développement de politiques sociales en rapport avec cette ambition.⁵ Cependant pour des durées plus longues que souhaitées en raison de la *crise* (au sens extensible) les projets familiaux des couples sont différés dans le temps, avec le risque que, trop longtemps ajournés, ils doivent être revus à la baisse pour des raisons aussi bien physiologiques (fécondité) que matérielles (difficultés ou pertes d'emploi), où se conjuguant les unes les autres.

⁴ Actuellement, il est de bon ton de faire crédit aux *prédicateurs de chaos*, qui ont l'avantage de se faire écouter (ou lire), que ceux qui tentent de faire aboutir des expériences nouvelles - même modestes -, et par là même de faire changer ou modifier le cours des choses. La *pédagogie de l'inquiétude* est bien reçue, car la critique passe toujours mieux. C'est pourquoi, ravauder des concepts, perpétuer des références usées, fait partie du *recyclage querelleur des pensées mortes*. (**Jean-Claude GUILLEBAUD, 2003**) La pensée et le langage doivent être *réinventés*.

⁵ La décision des femmes d'entrer sur le marché du travail se réalise en partie en fonction des politiques sociales existantes relatives à l'éducation et à la maternité, le système des transferts sociaux, la politique fiscale et la demande de travail. La prise de décision relève donc d'une approche multifactorielle. Mais aujourd'hui, les femmes sont confrontées au choix suivant : avoir des enfants et avoir un emploi. Ce compromis est moindre lorsque l'Etat-providence fournit une assistance à l'enfance, les femmes peuvent alors combiner leur maternité avec les exigences d'une carrière. Ce compromis devient impossible là où la prise en charge des enfants en bas âges se fait rare ou onéreuse. Dans de telles conditions, les femmes préfèrent en principe retarder ou réduire leur désir de maternité. Les contingences obligent en façonnant les choix individuels.

En brève parenthèse, cette conception classique d'une triangulation des rôles et des acteurs au sein de la famille résulte d'une simplification conceptuelle erronée. Elle ne teint pas suffisamment compte, par exemple, de la famille en tant que centre de production informelle, ou encore de la famille au sens large en tant que réseau de bien-être et agent de redistribution. La démonstration s'appuie sur un cadre conceptuel théorique qui n'a qu'une finalité démonstrative : comprendre la structure et le sens de l'action de l'Etat *protecteur* ou de l'Etat *providence* - construction idéologique fabriquée par les adversaires de l'intervention de l'Etat qui contestaient l'extension de son rôle social - ou Etat *social* développé. Autant de locutions qui sont employées dans de nombreux écrits, apparemment comme synonymes et aussi par commodité lexicale.

Procédant d'une analyse plus fine certains auteurs comme **Robert CASTEL (1995)**, propose une définition plus neutre de *l'Etat social*, en le différenciant des autres en en précisant le sens et la portée : en position de tiers entre les groupes sociaux dont les intérêts s'opposent, *il gère des conflits au moins autant qu'il pacifie ou déresponsabilise*. Mais avec la globalisation de l'économie et des échanges, et la construction de l'Union européenne, l'inscription de *l'Etat-social* dans la réalité d'un Etat-nation, trouve rapidement sa limite.⁶ Et c'est la raison pour laquelle, dans le texte, sera conservée la locution de *providence* malgré son emploi contestable en raison de ses connotations.

CONCLUSION

Le positionnement méthodologique adopté se recentre en prenant nettement ses distances avec la tendance actuelle développée sur le vieillissement collectif, presque unanimement exposé comme une menace inéluctable pour les sociétés développées. Ce pessimisme ambiant qu'alimente une *pédagogie de l'inquiétude*, tire argument pour justifier ses thèses d'une assimilation abusive du *vieillissement collectif* et du *vieillissement individuel*.

Une prudence intellectuelle s'impose donc. Les modifications repérées aujourd'hui accompagnent, à l'insu de tous, des réalités économiques, démographiques et sociologiques dont les racines ne sont pas encore toutes accessibles. C'est la caractéristique de toute période de transition, où les directions ne se dessinent pas encore clairement. Par conséquent, il serait pour le moins téméraire, et prématuré, d'imaginer un modèle de retraites cohérent sinon introuvable.

⁶ Sous le terme de *mondialisation*, selon **Marc AUGE (2003)** on peut entendre deux réalités bien différentes. La première la définit comme celle du marché économique libéral et des réseaux technologiques qui permettent une communication planétaire instantanée. Autrement dit, la globalisation est l'extension du marché libéral à l'ensemble de la planète. La seconde définition est relative à la *conscience planétaire*, chaque jour plus partagée, qui est à la fois écologique et sociale. "*La mise en évidence du système économique-technologique comme intériorité planétaire confrontée à l'extériorité des événements locaux constitue précisément l'idéologie de la nouvelle histoire planétaire. On peut dire que le Système comme ensemble économique et technologique structuré possède sa propre idéologie dont les maîtres mots sont le présent, l'évidence et la globalité dans le respect apparent des différences*". Nouvelle utopie planétaire ?

L'exemple des retraites en France en est une excellente illustration. Les analyses sont trop centrées sur les instruments et pas assez sur les finalités. Le débat français démontre suffisamment que sur les questions d'âge, d'emploi et de retraite, le vieillissement démographique est toujours présenté comme une *catastrophe inéluctable*. La raison tient essentiellement au fait qu'il est traité dans une perspective théorique héritée du *modèle industriel fordiste*. Mais, à l'inverse, le renouvellement méthodologique actuel avec l'affirmation du mode pluraliste du *welfare mix*, peut se concevoir comme une opportunité à saisir pour expérimenter ses possibilités.

Quoiqu'il en soit d'un débat inachevé, il n'existe pas de déterminisme démographique devant conduire sans autre solution à une fatalité déjà arrêtée dans toute la dimension tragique de son destin. C'est seulement le signe révélateur d'un certain déficit conceptuel, une incapacité à imaginer autrement un avenir possible, c'est-à-dire souhaitable. Néanmoins le positionnement actuel des acteurs, sans cesse renégocié, couvre en parallèle la question lancinante de la réforme des systèmes des retraites en expérimentant des solutions diversifiées quoique non novatrices en elles-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ARENDDT, Hannah ; *Le concept d'amour chez AUGUSTIN*, Rivages poche / Petite Bibliothèque, Paris, 2000

AUGE, Marc ; *Pour quoi vivons-nous ?*, Fayard, Paris, 2003

BABEAU, André ; *La fin des retraites ?*, Hachette, Paris, (Collection : *Pluriel*), 1985

CASTEL, Robert ; *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, (Collection : *L'espace du politique*), 1995

DOUGLAS, Mary ; *Comment pensent les institutions*, La Découverte/Poche, (Collection : *Sciences humaines et sociales*), N° 175, Paris, 2004

ELIAS, Norbert ; *La société des individus*, Fayard, Paris, 1991

ESPING-ANDERSEN, Gosta ; *Les trois mondes de l'Etat-providence, Essai sur le capitalisme moderne*, Presses Universitaires de France, (Collection : *Le Lien social*), Paris, 1999

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; *Les fonds de pension en France, Vers un nouveau mode de régulation des retraites*, L'Harmattan, (Collection : *Economie et Innovation*), Paris, 2000

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; "Les métamorphoses de l'assurance vie comme nécessité sociale," *Bulletin d'Histoire de la Sécurité sociale*, Comité d'Histoire de la Sécurité sociale, juillet 1998, n° 38, Paris, p. 45-106

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; "Assurance vieillesse : vers un nouveau mode de régulation économique," *La Tribune de l'Assurance*, N° 44, mars 2001, pp. 44-45

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; "La relation âge et créativité sociale : nouveaux enjeux, nouvelles réalités," *Problèmes économiques*, La Documentation Française, N° 2.768, 3 juillet 2002, p. 21-26

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; "Vieillesse de la population et créativité sociale," *in* *L'Economie du siècle, Points critiques de l'accumulation*, L'Harmattan, Cahiers d'économie de l'innovation, N° 17, (2003-1), Paris, p. 157-170

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; "Les contrariétés de l'interaction vie professionnelle/Vie familiale dans un modèle à double carrière, *in* *Le travail des femmes*," Axes d'émancipation (Coordination : Sophie BOUTILLIER, Brigitte LESTRADE), L'Harmattan, Série Economie et innovation, (Collection : *L'esprit économique*), Paris, 2004, p 41-78

GOGUEL d'ALLONDANS, Alban ; ‘‘La r duction du temps de travail et la r actualisation des temps sociaux,’’ (  para tre dans un ouvrage collectif en 2004), L’Harmattan, Paris

GUILLEMARD, Anne-Marie ; *Le d clin du social, Formation et crise de la vieillesse*, P.U.F. Paris, (Collection : *Sociologies*), 1986

GUILLEMARD, Anne-Marie ; *L’ ge de l’emploi, Les soci t s   l’ preuve du vieillissement*, Armand Colin, (Collection : *U*), Paris, 2003

GUILLEMARD, Anne-Marie ; ‘‘L’Europe sociale en perspective,’’ *Revue Fran aise de sociologie*, avril/juin 2002, 43-2, p. 205-209

GUILLEMARD, Anne-Marie ; ‘‘L’Europe continentale face   la retraite anticip e, Barri res institutionnelles et innovations en mati re de r forme,’’ *Revue Fran aise de sociologie*, avril/juin 2002, 43-2, p. 333-367

GUILLEMARD, Anne-Marie ; (*Conf rence sur*) ‘‘La r forme des syst mes de retraite et comparaisons internationales,’’   l’Observatoire des Retraites, Paris, le 7/10/2003

JOBERT, Bruno ; ‘‘Une Troisi me voie tr s britannique, GIDDENS et l’Etat-providence,’’ *Revue fran aise de sociologie*, avril/juin 2002, 43-2, p. 407-422

KESSLER, Denis ; ‘‘L’avenir de la protection sociale,’’ *Commentaire*, N  87, Paris, automne 1999, p. 3-16

MERRIEN, Fran ois-Xavier, ‘‘Etats-providence en devenir, Une relecture critique des recherches r centes,’’ *Revue fran aise de sociologie*, avril/juin 2002, 43-2, p. 211-242

MINC, Alain ; *La machine  galitaire*, Grasset, Paris, 1987

SENNETT, Richard ; *Le Travail sans qualit s, Les cons quences humaines de la flexibilit *, ALBIN Michel, Paris, 2000

SENNETT, Richard ; *Respect de la dignit  de l’homme dans un monde d’in galit *, Albin Michel, (Collection : *Id es*), Paris, 2003

SINGLY, Fran ois de. ; *Les uns avec les autres, Quand l’individualisme cr e du lien*, Armand Colin, (Collection : *Individu et Soci t *), 2003